

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 31 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Constatations diverses :

En l'absence de chauffage fixe dans le logement, le DPE ne peut être amené à son terme et ne peut donc pas être envoyé à l'ADEME.

Celui-ci restera un DPE vierge, il ne pourra faire l'objet d'aucune transaction.

Informations société : VERIFIAI 11 avenue Ampère 91320 Wissous

Tél. : 0169764184 - N°SIREN : 893271817 - Compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD n° 11060839804

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

VERENCHE



ELECTRICITE

Numéro de rapport : 751_2023_0510
Date du rapport : 12/05/2023
Date de visite : 11/05/2023
Date de validité (VENTE) : 10/05/2026
Date de validité (LOCATION) : 10/05/2029

vt
VERIFIAI.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE



L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie*

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Informations du bien concerné

Adresse	54 RUE DU PROGRES 91130 RIS ORANGIS
Propriétaire	M. [REDACTED] Harem 54 RUE DU PROGRES 91130 RI5 ORANGIS
Diagrostiqueur	M, TOUR Grégory

Suivant l'arrêté du 28 septembre 2017



SOMMAIRE

SOMMAIRE

INFORMATIONS SUR LE RAPPORT

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION

RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION

INTERIEURE D'ELECTRICITE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER
ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

AVERTISSEMENT PARTICULIER

VALIDATION DU RAPPORT

EXPLICATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

ANNEXE

REGLES ELEMENTAIRES DE SECURITE ET D'USAGE A RESPECTER
(LISTE NON EXHAUSTIVE)

INFORMATIONS SUR LE RAPPORT

Révision	Date	Objet
Version 1	12/05/2023	Création du document

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du 09/05/2023

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont U ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.



VENCH

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION

Désignation du bien					
Type de bien	Adresse	Bâtiment Étage	Lot / Référence cadastrale	Date de construction	Occupation des locaux
Habitation (maison individuelle)	54 RUE DU PROGRES 91130 RIS ORANGIS	SoU5-501 / Rdc / R+1 / Combles	Lot(s): Non communiqué O Cave D Garage O Autre Section cadastrale Ne, Parcelle(s) n° Ne	1950	Occupé

Informations complémentaires			
Année de l'installation	Distributeur d'électricité	Installation sous tension	Parties du bien non visitées
Inconnue	Engie	OUI*	Néant

*In l'absence d'électricité le jour de la visite, des points de contrôle sont non vérifiable et restent sous la responsabilité du propriétaire.

Désignation du propriétaire / donneur d'ordre		
	NOM Prénom	Adresse
Propriétaire	M. ████████ Hatem	54 RUE DU PROGRES 91130 RIS ORANGIS
Donneur d'ordre	SCP DROGUE & NAM	IMMEUBLE LE MAZIERE - BP 1 23 2, RUE MAZIERE 91004 EVRY
Accompagnateur	M. NAM	

Désignation de la société				
Raison sociale	Adresse	SIRET	Assurance	N° et date
VERIFIAL	11 avenue Ampère 91320 Wissous	89327181700023	AXA FRANCE IARD	11060839804 / 31/12/2023

Désignation du diagnostiqueur		
Fonction	Nom Prénom	Certification
Diagnostiqueur / Personne signataire autorisant la diffusion du rapport	M. TOUR Grégory	Le présent rapport est établi compétences ont été certifiées par UEKfix* Le N° du certificat est DT13762 du 13/04/2023 le 12/04/2028



Rappel des limites du champ de réalisation de Tétât de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation Intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation Intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- Les parties de l'installation électrique non visibles (Incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des pisdnes plus particulièrement) ;
- > Les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- > Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

CADRE REGLEMENTAIRE

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, RI 34-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.



ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES SUIVANTS

O L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.

13 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

O Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit

D La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

S Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

S Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Remarques : Présence de risques de contact direct avec des éléments sous tension (dominos) L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Contact direct avec des conducteurs et dominos
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Douille de chantier au Rdc palier entre stockaae et loament 3 L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Douille de chantier au Rdc oallier entre stockaae et loament 3
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Contact direct avec des conducteurs

ANOMALIES RELATIVES AUX INSTALLATIONS PARTICULIÈRES

O Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

O Piscine privée, ou bassin de fontaine

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

O Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute



Domaines	Informations complémentaires
IC Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel	L'ensemble de finstallation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité £ 30 mA

Domaines	Informations complémentaires
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

VENCHT



AVERTISSEMENT PARTICULIER

Constatations diverses sur la mission, l'installation ou l'environnement :

Néant

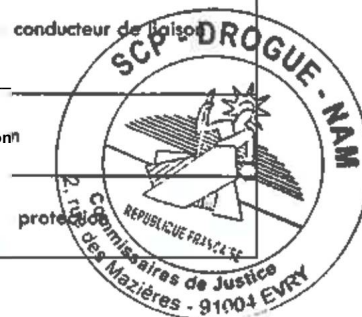
Néant

Néant

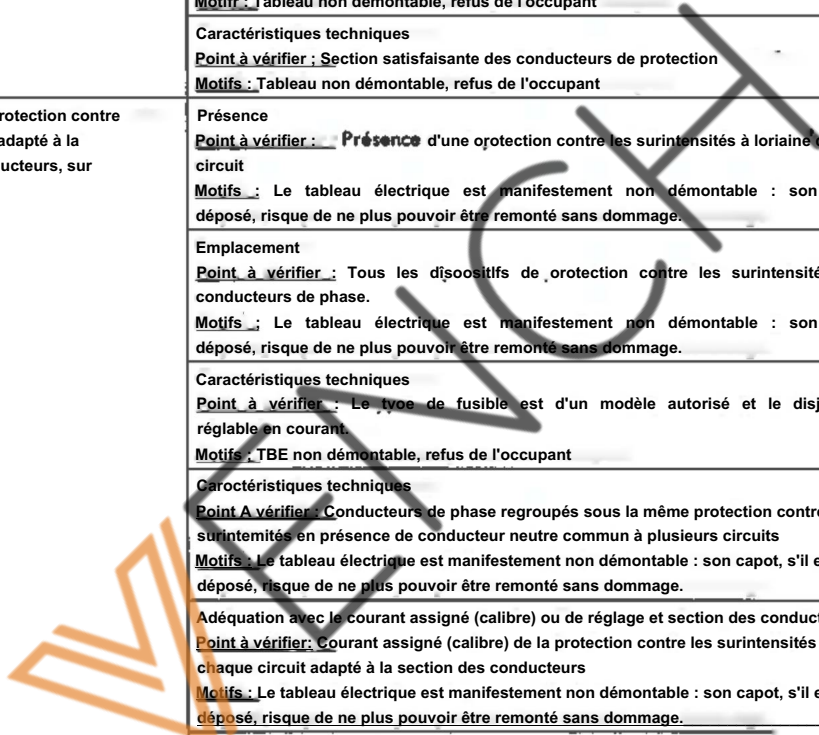
Notre intervention s'est déroulée dans un format non classique, nous sommes intervenus en compagnie d'un huissier et les forces de l'ordre. Le propriétaire n'a pas accepté que nous réalisions nos tests, ni de démonter la protection des tableaux et ainsi procéder correctement à notre travail.

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Coupure de l'ensemble de l'Installation électrique Point à vérifier : Assure la coupure de l'ensemble de l'installation Motte : Test non effectué car refus de l'occupant
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Coupure simultanée et omnioolaire Motte : Test non effectué car refus de l'occupant
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation	Emplacement Point à vérifier : Protection de l'ensemble de l'installation Motte : Test non effectué car refus de l'occupant
	Courant différentiel-résiduel assigné Point à vérifier : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) Motifs : Test non effectué car refus de l'occupant
	Bouton test Point à vérifier : Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent Motte : Test non effectué car refus de l'occupant
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation * Prise de terre	Présence Point à vérifier : Élément constituant la prise de terre approprié Motte : Non trouvé dans le logement
	Résistance Point à vérifier : Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée ou xi diSDostfffsi différentiel(s) Motte : Test non effectué car refus de l'occupant
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Présence d'un conducteur de terre Motte : Non trouvé dans le logement
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale Motte : Refus de l'occupant
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP <— 2 ohms Motte : Test non effectué car refus de l'occupant
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale Motte : Refus de l'occupant
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs Motte : Refus de l'occupant
	Présence Point à vérifier : Présence d'un conducteur principal de protection Motte : TEE non démontable, refus de l'occupant
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur principal de Motte : TBE non démontable, refus de l'occupant



Domaines	Points de contrôle
	<p>Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés Motif : Refus de l'occupant</p> <p>Continuité Point à vérifier : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection Motif : Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage.</p> <p>Mise à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques Point à vérifier : Tous les socles de prise avec terre sont reliés à la terre Motifs : Test de continuité non réalisé, refus de l'occupant</p> <p>Mise à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques Point à vérifier ? Tous les circuits (hors ceux des prises) sont reliés à la terre Motif A : Test de continuité non réalisé, refus de l'occupant</p> <p>Constitution et mise en œuvre Point à vérifier ? Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés Motif : Tableau non démontable, refus de l'occupant</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante des conducteurs de protection Motifs : Tableau non démontable, refus de l'occupant</p>
<p>3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit</p>	<p>Présence Point à vérifier : Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit Motifs : Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage.</p> <p>Emplacement Point à vérifier : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase. Motifs : Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage.</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Le type de fusible est d'un modèle autorisé et le disjoncteur n'est pas réglable en courant. Motifs : TBE non démontable, refus de l'occupant</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits Motifs : Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage.</p> <p>Adéquation avec le courant assigné (calibre) ou de réglage et section des conducteurs Point à vérifier : Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs Motifs : Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage.</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement Motifs ? Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage.</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section des conducteurs d'alimentation en adéquation avec le courant assigné du DP placé en amont Motifs : Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage.</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section des conducteurs de pontage en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement. Motif : Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage.</p> <p>Interrupteurs généraux et interrupteurs différentiels : courant assigné (calibre) adapté à l'installation électrique Point à vérifier : Courant assigné (calibre) de l'interrupteur différentiel placé en amont du disjoncteur de branchement adapté. Motif : TBE non démontable, refus de l'occupant</p>



Domaines	Points de contrôle
4. la liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Continuité Point à vérifier : Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire, Motifs : Le tableau électrique est manifestement non démontable : son capot, s'il est déposé, risque de ne plus pouvoir être remonté sans dommage.
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire Motifs : Non visible
	Mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses Motifs : Non visible
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	Matériels inadaptés à l'usage : conducteur repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme conducteur actif Point à vérifier : Absence de conducteur repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme conducteur actif Motifs : Tableau non démontable, refus de l'occupant
	Matériels présentant des risques de contacts directs s'état mécanique du matériel Point à vérifier : Absence de conducteur actif dont le diamètre est inférieure à 12/10 mm (1,13 mm²). Motifs : Tableau non démontable, refus de l'occupant

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :
Néant

VALIDATION DU RAPPORT

Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Recommandations autres : Il est vivement recommandé d'obtenir l'accord du propriétaire pour que nous puissions intervenir de nouveau et réaliser notre diagnostic dans les règles de l'art.

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Constatations supplémentaires :

Notre Intervention s'est déroulée dans un format non classique, nous sommes intervenus en compagnie d'un huissier de justice et les forces de l'ordre. Le propriétaire n'a pas accepté que nous réalisions nos tests, ni de démonter la protection des tableaux et ainsi procéder correctement à notre travail.

SIGNATURE DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature	Date de visite et d'établissement de l'état	
	Visite	Effectuée le : 11/05/2023
		Par : M. TOUR Grégory
	Rapport	Rédigé le : 12/05/2023
		à : WISSOUS



Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus
<p>Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p>Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique tors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, tors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, tors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilège, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p>Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux tors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Objectif des dispositions et description des risques encourus

<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p>Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>



ANNEXES

CROQUIS

Sans objet

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Il est vivement recommandé d'obtenir l'accord du propriétaire pour que nous puissions intervenir de nouveau et réaliser notre diagnostic dans les règles de l'art.

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocutions). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



CERTIFICATION DE COMPÉTENCE



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Grégory TOUR

est titulaire du certificat de compétences N°D713762 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 07/04/2021 au 06/04/2028 s

Diagnostic amiante sans mention du 07/04/2021 au 06/04/2028 s

Diagnostic amiante avec mention du 07/04/2021 au 06/04/2028 s

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 13/04/2021 au 12/04/2028 s

Diagnostic de performance énergétique (France Métropolitaine) du 13/04/2021 au 12/04/2028 s

Etat de l'installation intérieure de gaz du 13/04/2021 au 12/04/2028 s

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 13/04/2021 au 12/04/2028 s

Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 19/04/2021



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



DEKRA Certification SAS - 11 Avenue Ampère - 91320 Wissous - France
N° de contact : 01 69 00 00 00 - www.dekra.com

AUTRES DOCUMENTS

ATTESTATION D'INDEPENDANCE

GARANTIE DES MOYENS

Je soussigné, TOUR Grégory, de la société VERIFIAL dont le siège social se situe au 11 AVENUE AMPERE 91320 WISSOUS, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro de SIREN 893 271 817, déclare et m'engage sur l'honneur* n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon Indépendance ni avec le propriétaire ou son représentant, ni avec une entreprise susceptible d'organiser des travaux dans les immeubles pour lesquels il m'est demandé de réaliser un diagnostic technique immobilier. Je reconnais par ailleurs mettre les moyens nécessaires au regard de l'article L.271 -2 et L271 -6 du code de la construction et de l'habitation pour réaliser les missions demandées.

A WISSOUS, le 12/05/2023



Responsable de la société, Louis-Antoine FERRAND



COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
■ 05 56 92 71 77
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
Site O RI AS www.orias.fr



SAS VERIFIAL
il AV AM PERE

91320 WISSOUS

Votre contrat

Bordeaux, le 27 Février 2023

Responsabilité Civile Prestataire

Diagnostiqueur immobilier et expert

Souscrit le 01/01/2023

Vos références

Contrat11060839804

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SAS VERIFIAL

Est titulaire du contrat d'assurance n° 11060839804 ayant pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITES A	ACTIVITES B dont ACTIVITES A	ACTIVITES C dont ACTIVITES A & B
<ul style="list-style-type: none">Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)Le Diagnostic de Risque d'intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante.Le dossier Technique Amiante (DTA)Le Diagnostic Amiante avant-venteLe contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)L'état relatif à la présence de termitesL'état parasitaire (Mérule, Vrillettes, Lyctus)Information sur la présence de Mérule (Loi Alur)Le diagnostic LégitimeL'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP	<ul style="list-style-type: none">Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,La détection de l'humidité et des fuites d'eau non destructive,Le diagnostic sécurisé piscine,Le diagnostic amiante avant travaux/démolition,Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,le contrôle visuel après travaux de retrait MPCA,Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans	<ul style="list-style-type: none">La recherche de plomb avant travaux ou démolition.Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds.Le contrôle visuel après travaux plomb.Le diagnostic acoustiqueLe diagnostic Radon,Le diagnostic géothermie G,Le diagnostic Monoxyde de Carbone,Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),



Vos références
Contrat no6tB39«M



<ul style="list-style-type: none"> • L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP • La vérification initiale, et périodique gaz/électricité • Diagnostic assainissement collectif et non collectif <ul style="list-style-type: none"> ■ Le diagnostic thermique. • La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité • Le diagnostic accessibilité handicapé. • Le diagnostic de la performance numérique. • Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité <ul style="list-style-type: none"> ■ le diagnostic Loi Roufin, loi Scelliez loi Carrez, • le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité. <ul style="list-style-type: none"> ■ La coordination SPS, ■ l'Etat des Servitudes, Risques et d'information sur les Sols (ESRIS) • L'état des risques et pollution ERP • Le Diagnostic de Performance Energétique (OPEJ) <ul style="list-style-type: none"> • Réalisations de bilans thermiques par inframétrie et/ou thermographie infrarouge ■ La mesure de la perméabilité des réseaux aériques. ■ La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012/2020 • Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment. ■ Qualification 8722 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aériques. • L'étude thermiques RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants. • L'Analyse du Cycle de Vie du Bâtiment (ACV) • L'audit énergétique de maison individuelle (Formation FEE BAT) • L'état des lieux locatifs, dont celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité, et dans le cadre de l'établissement d'un prêt. <ul style="list-style-type: none"> ■ l'assistance à la réception de logement 	<p>l'air; mesure d'empoussièrement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX • Le diagnostic ascenseur, • le diagnostic contrôle de sécurité des Aires de jeux • Le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien • Le diagnostic pathologique des bâtiments, après examen technique <ul style="list-style-type: none"> ■ L'expertise et l'estimation de valeur vénale et locatif. expertise amiable • Le diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition • L'assistance, le conseil, le contrôle, à certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (SIM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le diagnostic de la pollution des sols. • Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), • Diagnostic Voiries-Amiante-HAP-Silice, • Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19, • Contrôle des installations et équipement incendie <ul style="list-style-type: none"> ■ Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, de engins de levage et de chantier • Le Diagnostic Technique Globa 1 (DTG), <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Opium et d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUE R) pour le compte des syndicats et gestionnaires d'immeuble • la réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième • l'audit énergétique copropriété • Contrôle des travaux d'isolation des combles. • l'état Risques et Environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution. • Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR • Missions d'Expertise Rénovation Energétique ERE • Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux • les fans tests, test par inframétrie des installations soumises à l'extinction automatique à gaz IEAG, norme ISO 14520 • L'Etude Environnementale et Thermique RE 2020, et bâtiments existants. <ul style="list-style-type: none"> ■ La délivrance de l'attestation de la Réglementation Environnementale RE 2020, ■ Le Contrôle des Ventilations Mécaniques VMC lié à la RE 2020..
---	---	---



Vos références
Contrat 11060839804



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

la présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 et ne peut engager l'assureur au delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

Guillaume BORIE, Directeur Général Délégué

Nature des garanties

Nature des garanties	OPTION 2	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériel et Immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe 'autres garanties*' d après)		10 000 000 (par année d'assurance)
Dont:		9 000 000 C par année d'assurance
Dommages corporels		
Dommages matériels et Immatériels consécutifs confondus		1200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) Article 3,1 des CG	750000€ par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	1 500 000 € par année d'assurance dont 800 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autre que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 32 des CG)	150000€ par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000€ par sinistre
Reconstitution de documents / médias confiés (selon extension aux conditions particulières^)	30 000 C par sinistre
CO conditions générales du contrat	



TERMITES

Numéro do rapport : 751_2023_05i0
Date du rapport : 11/05/2023
Date de visite : 11/05/2023
Durée du repérage : 01 h 20

vt
VERIFIAI.

RAPPORT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LE BÂTIMENT

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Informations du bien concerné

Adresse	54 RUE DU PROGRES 91130 RIS ORANGIS
Propriétaire	M. [REDACTED] Hatem 54 RUE DU PROGRES 91130 RIS ORANGIS
Diagnosticteur	M. TOUR Grégory
Norme utilisée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2010	



SOMMAIRE

SOAIMAWE

INFORMATIONS SUR LE RAPPORT

RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION

OBJET DE LA MISSION / MOYENS D'INVESTIGATIONS UTILISES

PERIMETRE DE LA MISSION

Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés

ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

CONSTATATIONS DIVERSES

VALIDATION DE L'ATTESTATION

ANNEXES

CERTIFICATION DE COMPETENCE

AUTRES DOCUMENTS

INFORMATIONS SUR LE RAPPORT

Révision	Date	Objet
Version 1	11/05/2023	Création du document

Ce rapport a fait l'objet d'une commande en date du :
09/05/2023

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication m exténso.



RENSEIGNEMENTS SUR LA MISSION

Désignation du bien					
Type de bien	Adresse	Bâtiment Étage	Lot / Référence cadastrale	Date de construction	Occupation des locaux
Habitation (maison individuelle)	54 RUE DU PROGRES 91130 RIS ORANGIS	Sous-sol ! Rdc/R + 1 ! Combles	Lot(s): Non communiqué <input type="checkbox"/> Cave <input type="checkbox"/> 0 Garage <input type="checkbox"/> 0 Autre Section cadastrale Ne, - Parcelle(s) n° Ne	<1997	Occupé

Informations complémentaires	
Périmètre de repérage	Ensemble des parties privatives
Arrêté préfectoral	Néant
Présence Traitement :	Néant
Autres informations collectées auprès du donneur d'ordre :	

Désignation du propriétaire / donneur d'ordre		
	NOM Prénom	Adresse
Propriétaire	M. [REDACTED] Hatem	54 RUE DU PROGRES 91130 RIS ORANGIS
Donneur d'ordre	SCP DROGUE & NAM	IMMEUBLE LE MAZIERE - BP 1 23 2, RUE MAZIERE 91004 EVRY
Accompagnateur	AA. NAM	

Désignation de la société				
Raison sociale	Adresse	SIRET	Assurance	N° et date
VERIFIAL	11 avenue Ampère 91 320 Wissous	89327181700023	AXA FRANCE IARD	11060839804 / 31/12/2023

Désignation du diagnostiqueur		
Fonction	Nom Prénom	Certification
Diagnostiqueur / Personne signataire autorisant la diffusion du rapport	M. TOUR Grégory	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par , DEKRA CERTIFICATION Le N° du certificat est DTI3762 délivré le 1 3/04/2021 et expirant le 1 2/04/2028



OBJET DE LA MISSION / MOYENS D'INVESTIGATIONS UTILISES

la présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Cas des transactions ; Pour l'exonération de garantie de vice caché du vendeur d'un immeuble bâti dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence à la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

la mission et son rapport sont exécutés conformément à l'arrêté du ministre du logement du 27 mars 2007 modifié le 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réohsction de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites et selon la norme NF P 03-201 du 20 février 2016.

Cas des démolitions (totale ou partielle) ; Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport \$1 leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie IL 133-5 du CCH

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme NF P 03-201 du 20 février 2016.

Moyen d'investigation utilisés

L'investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.

Cet état repose ainsi sur :

- Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites.

- Pour le ou les bâtiments objet de la mission

Sur tous les niveaux (aménagés ou non) et la totalité des pièces et volumes :

- Examen visuel de toutes les parties visibles et accessibles, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela a été nécessaire, une lampe torche a été utilisée ainsi qu'une loupe.
- Sondages mécaniques sur l'ensemble des éléments en bois à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- Les femelles souterraines, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- Les femelles de bois sec, regroupant les kalotermes flavicollis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- Les femelles arboricoles, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois.
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Points importants ;

1/ Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

2/ Dans tous les cas l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

3/ le présent rapport n'est pas un état parasite ni une recherche de présence ou d'absence des agents de dégradation biologique du bois dans les immeubles bâtis et non bâtis et ouvrages (norme NF P 03-200)

4/ Pour les infestations autres que les termites : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale uniquement pour information au donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite. Il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

5/ Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

6/ VERIFIAL s'engage à retourner sur les lieux selon les dispositions indiquées dans le rapport, afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visitées, dès lors que les dispositions permettent un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.



PERIMETRE DE LA MISSION

LISTE DES LOCAUX VISITES

Niveaux	Locaux
S/Sol - Logement 1	Séjour + cuisine
S/Sol - Logement 1	Chambre
S/Sol - Logement 1	Salle d'eau
S/Sol - Logement 1	Wc
S/Sol - Logement 2	Séjour + cuisine
S/Sol - Logement 2	Salle d'eau + Wc
S/Sol - Logement 3	Entrée
S/Sol - Logement 3	Cuisine
S/Sol - Logement 3	Salle d'eau + Wc
S/Sol - Logement 3	Chambre
S/Sol - Stockage	Stockage
S/Sol	Pièce 1
RDC	Véranda
RDC	Entrée
RDC	Salle de bain
RDC	Chambre
RDC	Salon
RDC	Cuisine
RDC	Terrasse
R+1	Palier
R+1	Salle de bain
R+1	Dégagement
R+1	Chambre 1
R+1	Chambre 2
R+1	Chambre 3
R+1	Salle d'eau
Combles	Combles
Extérieur	Jardin 1
Extérieur	Jardin 2

LISTE DES LOCAUX NON VISITES

Locaux non visités
Néant

VERIFIAL s'engage à retourner sur les lieux selon les diligences indiquées dans les conditions générales de ventes, afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visitées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

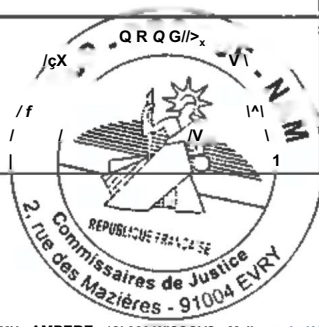
Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

IMPORTANT ; Néant

Localisation	Ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
S/Sol — Pièce 1	Sol / Carrelage Mur / Plâtre peinture Plafond / Plâtre peinture Fenêtre / PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Entrée	Sol / Carrelage Mur / Plâtre peinture Plafond / Plâtre peinture Plinthes / Carrelage Porte / Métal	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Sorte de bain	Sol / Carrelage Mur / Faïence Plafond / Plâtre peinture Porte / Bob Fenêtre / PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Chambre	Sol / Carrelage Mur / Plâtre peinture Plafond / Plâtre peinture Plinthes / Carrelage Porte / Bois Fenêtre / PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
RDC — Salon	Sol / Carrelage Mur / Faïence + peinture Plafond / Plâtre peinture Plinthes / Carrelage Fenêtre / PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Cuisine	Sol / Carrelage Mur / Peinture Plafond / Plâtre peinture Plinthes / Carrelage Fenêtre / PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
RDC - Véranda	Sol / Carrelage Mur / Pierre + pvc Plafond / PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
RDC • Terrasse	Sol / Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
R+I - Palier	Sol / Carrelage Mur / Plâtre peinture Plafond / Plâtre peinture Plinthes / Carrelage Fenêtre / Bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
R+1 - Salle de bain	Sol / Carrelage Mur / Faïence Plafond / Plâtre peinture Porte / Bois Fenêtre / Bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
R+I - Dégagement	Sol / Parquet Mur / Plâtre peinture Plafond / Plâtre peinture Porte / Bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
R+I - Chambre 1	Sol / Parquet Mur / Plâtre peinture Plafond / Plâtre peinture Plinthes / Bois Porte / Bois Fenêtre / PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
R+I - Chambre 2	Sd / Parquet Mur / Plâtre peinture Plafond / Plâtre peinture / ^0/ Plinthes / Bois Porte / Bois Fenêtre/PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
R+1- Chambre 3	Sol / Parquet Mur / Plâtre peinture Plafond / Plâtre peinture Plinthes / Bois Porte / Bois Fenêtre / PVC	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
R+1 - Salle d'eau	Sol / Carrelage Mur / Faïence Plafond / Plâtre peinture Porte / Bois Fenêtre / Bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
Combles	Sol / Bois Murs / Brique Plafond / Tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
Jardin 1	Sol / Béton Murs / Ciment Éléments en bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
Jardin 2	Sol / Terre Murs / Ciment Éléments en bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites

(1) identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) identifier notamment : «murs, planchers, etc./plâtre, boiseries, plinthes, charpente»...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la notation.

VERIFICATION



CONSTATATIONS DIVERSES

Pour les infestations autres que les termites ; Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale uniquement pour information au donneur d'ordre, *H n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la focalisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il peut faire réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.*

Localisation	Observations et constatations diverses
Néant	-

Liste détaillée (te* composant) hors te* mite* :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Résultats du diagnostic d'infestation d'agents de dégradation biologique
Néant	-	•

VENNCHT



VALIDATION DU RAPPORT

DOCUMENTS ET COMMENTAIRES

Documents remis par le donneur d'ordre :

Néant

Commentaires :

Néant

SIGNATURE DU DIAGNOSTIQUEUR

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à Tétât relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Signature		Date de visite et d'établissement de l'état	
	Visite	Effectuée le	11 /05/2023
		Par :	M. TUR Grégory
	Rapport	Rédigé le :	11/05/2023
		à :	Wissous



METHODOLOGIE

Moyen d'investigation utilisés

L'Investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.

Cet état repose ainsi :

- Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des Indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites.

- Pour le ou les bâtiments objet de la mission

Sur tous les niveaux (aménagés ou non) et la totalité des pièces et volumes s

- Examen visuel de toutes les parties visibles et accessibles, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela a été nécessaire, une lampe torche a été utilisée ainsi qu'une loupe.
- Sondages mécaniques sur l'ensemble des éléments en bois à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- Les termites de bois sec, regroupant les kaloterms flavicollis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- Les termites arboricoles, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants.
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions.
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

VENENCH



ANNEXES

CROQUIS (facultatif)

PHOTOS (facultatif)

NIVEAU	LOCAL	VISITE
S/Sol - Logement 1	Séjour + cuisine	OUI
S/Sol - Logement 1	Chambre	OUI
S/Sol - Logement 1	Salle d'eau	OUI
S/Sol - Logement 1	Wc	OUI
S/Sol - Logement 2	Séjour + cuisine	OUI
S/Sol - Logement 2	Salle doau + Wç	OUI
S/Sol - Logement 3	Entrée	OUI
S/Sol - Logement 3	Cuisine	OUI
S/Sol - Logement 3	Salle d'eau + Wç	OUI
S/Sol - Logement 3	Chambre	OUI
S/Sol - Stockage	Stockage	OUI
S/Sol	Pièce 1	OUI
RCC	Véranda	OUI
RDC	Entrée	OUI
RDC	Salle de bain	OUI
RDC	Chambre	OUI
RDC	Salon	OUI
RDC	Cuisine	OUI
RDC	Terrasse	OUI
R+1	Pallier	OUI
R+1	Salle de bain	OUI
R+1	Dégagement	OUI
R+1	Chambre 1	OUI
R 4-1	Chambre 2	OUI
R + 1	Chambre 3	OUI
R+1	Salle d'eau	OUI
Combles	Combles	OUI
Extérieur	Jardin 1	OUI
Extérieur	Jardin 2	OUI

ORDRE DE MISSION

Aucun document n'o été mis on annexe



CERTIFICATION DE COMPETENCE



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticueur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Grégory TOUR

est titulaire du certificat de compétences N° DTI3762 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 07/04/2021 au 06/04/2028

Identi<...>...</small>

Diagnostic amiante sans mention du 07/04/2021 au 06/04/2028

Identi<...>...</small>

Diagnostic amiante avec mention du 07/04/2021 au 06/04/2028

Identi<...>...</small>

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 13/04/2021 au 12/04/2028

Identi<...>...</small>

Diagnostic de performance énergétique du 19/04/2021 au 18/04/2028

Identi<...>...</small>

Etat de l'installation Intérieure de gaz du 13/04/2021 au 12/04/2028

Identi<...>...</small>

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 13/04/2021 au 12/04/2028

Identi<...>...</small>

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L271-4 et suivants, R271-1) et suivies sans que leurs antécédents d'application pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 19/04/2021



DEKRA Certificat on SAS-wwwwdekra-certfkat onfr
immeuble La Bourdém - Porte i - Rue de ie B-our dem - 92350 Le Pierta-Robineon - France

